

REVUE  
DE LA  
NUMISMATIQUE  
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

2<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME I.

v. 7-8  
1851-52



BRUXELLES,  
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ  
9, RUE DE LA MADELEINE.

1851

QUELQUES  
MONNAIES INÉDITES DU XI<sup>e</sup> SIÈCLE

FRAPPÉES A MAESTRICHT.

PL. XVII, FIG. 1 A 6.

---

Joachim et mieux encore M. Perreau ont démontré de la manière la plus évidente que les numismates français et ceux des Pays-Bas avaient eu grandement tort de faire passer, comme frappées à Utrecht, les monnaies portant *Trajectum* (1). Il est maintenant constant et reconnu qu'elles appartiennent à Maestricht. Nous attribuons donc à cette ville les monnaies suivantes qui portent la même légende, et qui ont été communiquées par notre ami, M. Thomsen, le savant conservateur du Musée d'antiquités et de monnaies à Copenhague.

CONRAD LE SALIQUE.

1024-1039.

1. Av. CVONRD·REX. Buste couronné de face.

Rev. + .....STIAIARELG· (*Xpistiana religio*). Temple portant : T — RA—IEC—LV. (*Trajectum*.) AR.  
(Pl. XVII, fig. 1.)

Exempl. unique du cabinet de M. Thomsen.

(1) JOACHIM, *Neueröffnetes Münzcabinet*, t. III, p. 197. — *Revue de la numismatique belge*, t. II, p. 554.

2. *Av.* × CV... DVDN. (*Dominus Noster?*) Profil droit.

*Rev.* + TRAIECTVM. Croix dans un grènetis. AR.  
(Pl. XVII, fig. 2.)

Cabinets de Copenhague et de M. Thomsen.

Il existe quelques variétés, mais très-insignifiantes, de cette dernière pièce.

Les dépôts dont ces monnaies faisaient partie prouvent à l'évidence la justesse de ces attributions.

### HENRI III.

1039-1054.

3. *Av.* ...EN..X...S (Henricus?) Buste couronné et barbu de face.

*Rev.* TRA..... Temple AR. (Pl. XVII, fig. 3.)

Cabinet de M. Thomsen.

4. *Av.* HEN...VSR... Tête couronnée de face.

*Rev.* ... RA....M Temple AR. (Pl. XVII, fig. 4.)

*Ibid.*

Il ne sera peut-être pas inutile, pour fixer l'attribution de ces monnaies, de faire observer que leurs avers ont une grande analogie avec ceux des monnaies de Henri III frappées à Ticl.

5. *Av.* + SCS LAMBERTVS EPS. Profil droit dans un grènetis.

*Rev.* + TRAIECTVM. Alpha et oméga suspendus entre deux croisettes. AR. (Pl. XVII, fig. 5.)

Cabinets de Copenhague et de M. Thomsen.

6. *Av.* : SCS LAMBE. — Profil droit.

*Rev.* TRAIECTA.. C.IV (eivitas?) AR. (Pl. XVII, fig. 6.)

Cabinet royal de Copenhague.

Les quatre premières monnaies sont indubitablement royales ou impériales ; et leur explication n'est pas difficile, quand on sait qu'une partie de la ville de Maestricht était passée aux évêques de Liège, et que l'autre partie était restée aux empereurs d'Allemagne, qui ont continué d'y faire frapper monnaie.

La cinquième monnaie et la sixième ne sont pas aussi faciles à expliquer. Pourquoi portent-elles le nom de saint Lambert et non celui de saint Servais, patron de Maestricht? Pourquoi ne portent-elles pas un nom d'empereur ou un nom d'évêque?

Nous allons essayer de donner, en quelques mots, la solution de ces questions.

Comme nous le disions tantôt, une partie de la ville de Maestricht, c'est-à-dire la paroisse de Notre-Dame, était passée aux évêques de Liège, ou, comme on le disait en termes du temps, au patrimoine de saint Lambert. L'autre partie, la paroisse de St-Servais, était restée aux empereurs, et fut ensuite donnée aux ducs de Brabant; de sorte que la partie impériale de Maestricht qui devint plus tard la partie brabançonne, était plus spécialement consacrée à saint Servais, tandis que l'autre était regardée comme le patrimoine de saint Lambert. Il y avait donc des monnaies impériales qui portaient le nom de saint Servais; celles qui étaient frappées dans le patrimoine de saint Lambert devaient, au contraire, porter le nom de ce saint. Nous citerons à l'appui de notre

opinion la monnaie de Henri V qui porte le nom de saint Servais et qui appartient incontestablement à Maestricht (1), une monnaie de Jean III, duc de Brabant, une autre de Wenceslas, pièces qui portent le nom de saint Servais. Nous citerons encore un sceau de Maestricht (2) sur lequel se trouvent à la fois saint Servais, pour la juridiction brabançonne, et saint Lambert, pour la juridiction liégeoise. Saint Servais y est reconnaissable par la clef qu'il tient en main et qu'il reçoit, selon la légende, de l'apôtre saint Pierre (3).

Le même saint figure encore sur une monnaie impériale inédite qui appartient à M. Westerman de Bielefeld. On y voit le nom de saint Servais et un buste à tête nue tenant une clef, emblème du pouvoir temporel ou spirituel. Cette clef devint en quelque sorte la personnification de saint Servais; elle passa dans les armoiries du chapitre, et prit place sur les monnaies impériales frappées à Maestricht vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle (4).

Quant à la question de savoir pour quel motif on n'y voit

(1) *Revue de la numismatique belge*, t. II, pl. IV, fig. 1, et pl. VII, fig. 6.

(2) *Messager des sciences historiques*, 1851, p. 226.

(3) *Acta Sanctorum*. Mai, t. III, p. 216, D.

(4) *Voy. cette monnaie*, pl. VII, fig. 5 du tome II de la *Revue*. — Plusieurs exemplaires en furent trouvés dans le dépôt découvert à Ny et dont M. de la Fontaine a rendu compte dans les *Annales de la Société archéologique d'Arlon*.

Ils étaient accompagnés d'autres monnaies impériales qui, d'après leur type, leur module et leur poids, appartiennent à la Belgique. Il est à remarquer qu'aucune monnaie étrangère au pays de Liège n'était comprise dans ce dépôt, sauf quelques monnaies de Brabant. M. Perreau avait donc grandement raison quand il attribuait à Maestricht les monnaies impériales portant à l'avvers le mot CLAVIS.

pas de nom d'un empereur ou d'un évêque, on pourra expliquer leur absence parce que ces monnaies sont probablement un type de transition entre le type impérial et le type épiscopal pur.

Les monnaies n<sup>os</sup> 5 et 6 faisaient partie d'un dépôt dont les pièces les plus récentes n'étaient pas postérieures à 1070.

**CH. PIOT.**

---

